Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

biologique et à l'etiquetage des produits biologiques									
	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0046232.2024.004				I.2 Type d'Op	I.2 Type d'Opérateur			
					∐ ✓ Opérateu	☑ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs			
					<u> </u>				
					L Groupe u				
es			ļ		ÿ				
jir			L		☞				
Partie I: Éléments obligatoires	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs				I.4 Autorité c	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle			
$_{ m lig}$	Nom GIE L'AIL DROMOIS				Autorité	Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)			
op	Adresse	ZA DE BRUNELLE 1868 ROUTE DES LIMITES 26400 Eurre			Adresse	Adresse B.P. 47, 32600, L'Isle-Jourdain			
ıts	Pays	France	Code ISO		Pays	France	Code ISO	FR	
en	rays	Trance	Code 130	IK					
ém	I.5 Activité ou ac	5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs							
Ė	• Préparation								
) I:	• Distribution / Mise sur le marché								
Ţ									
Par	.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et								
méthodes de production									
 (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: production biologique, sauf durant la période de conversion 									
• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine									
	Méthode de production:								
	– production de produits biologiques								
	– production biologique avec une production non biologique								
	Al Y								
	Le présent document est délivré conformément au règlement (HE) 2018/848 et certifie que l'onérateur ou le groupe d'onérateurs (choisir ce qui								
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.								
	I.7 Date, lieu I.8 Validité								
	Date	03 mai 2024	Nom et	ECOCERT FRANCE	Certificat val	able du 19	2/06/2023 au	31/03/2026	
	Date	05:21:09 +02	signature	LCOCLKI TRANCL			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	5-,55,-5-5	
		(Europe/Brusse ls)							
	Lieu	L'Isle-Jourdain							
		(FR)							

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des produits Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848 Nom du produit spécifiques Fruits, noix, légumes et dérivés Biologique Plantes & Dérivés **Biologique** Sauces et autres assaisonnements salés: Ail de **Biologique** consommation - vrac et conditionné facultatifs Sauces et autres assaisonnements salés: Ail semence - vrac et conditionné **Biologique** II.2 Quantité de produits éments II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point $\mathbf 5$ Activité Opérateur • Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées **Préparation** Conditionnement **Préparation** Nettoyage Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées **Préparation** Triage: Légume et légume préparé · Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf II.9 Autres informations Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.